

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 06 DECEMBRE 2023

Le mercredi six décembre deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER ; Mégane ROMAND ; Valérie MIGNOT ; Éric MOUNIER

Membres absents: Annick SOUCHON-MARTINET; Kati SZAKALY; Jocelyn GABRY; Christian MEA; Sylvie DIANI

Pouvoirs : Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDY ; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Christian MEA à Béatrice TRANCHAND ; Sylvie DIANI à Eric MOUNIER

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 22 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 29 novembre 2023

Secrétaire : Jérôme MORGANT

2023-60 – REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE PERMANENTE – 2023 N°2

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le titre II du livre II de la deuxième partie (parties législative et réglementaire) ;

Vu la délibération n°2022-60 du 7 décembre 2022 ;

Vu la grille des tarifications permanentes ;

Considérant qu'il y a lieu de revoir certains tarifs ;

Considérant qu'il convient de créer un tarif horaire relatif à la sollicitation du régisseur de la salle de l'Arbuel ;

Considérant que compte tenu des gobelets fréquemment non-rendus à l'issue d'une manifestation, un tarif d'1 € par gobelet manquant peut être une solution pour éviter de les perdre ;

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions, décide,

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2024 de modifier les tarifs suivants :

Tarifification	Unité	Montant
----------------	-------	---------

SALLE DE LA CHAPELLE DE LA VISITATION

Location week-end (hors association)	/ week-end	100,00 €
Location demi-journée (hors association)	/ demi-journée	25,00 €
Location à des associations	-	gratuite

Article 2 : A compter du 1^{er} janvier 2024 de créer les tarifs suivants :

Tarifification	Unité	Montant
----------------	-------	---------

SALLE DE L'ARBUEL

Intervention du régisseur de la salle	/ h	30,00 €
---------------------------------------	-----	---------

DIVERS

Gobelet prêté non-rendu à l'issue d'une manifestation	/ gobelet manquant	1,00 €
---	--------------------	--------

Article 3 : De modifier la grille tarifaire permanente en conséquence.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 07 décembre 2023

Le Maire,

Philippe MARION



Le secrétaire de séance,

Jérôme MORGANT

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :